

## Le mot du Maire

La ville de Bourg d'Oisans dispose d'un magnifique cadre de vie, mais cette situation privilégiée a aussi ses contreparties : le regroupement sur un même site de nombreux risques naturels et technologiques et météorologiques. Nous sommes nombreux à avoir parfaitement intégré ces risques, en adaptant nos modes de vie à ce contexte particulier, nous appelant à la vigilance.

Les risques, les dangers font partie de la vie mais il nous appartient de les prévenir, ou d'en limiter au mieux les effets. La Commune investit depuis de nombreuses années dans des ouvrages de protection (merlons, filets, endiguement ...). et qu'elle met actuellement en place un Plan Communal de Sauvegarde qui mobilise les élus et les services en cas de déclenchement d'une alerte.

Le livret que vous avez aujourd'hui entre les mains est un petit guide pratique des conduites à tenir face aux principaux risques répertoriés par la Préfecture pour notre commune. C'est l'ambition de ce Document d'Information Communale sur les Risques majeurs (DICRIM) que j'ai le plaisir de vous présenter. Ce guide se veut un vrai outil de sensibilisation, concis et pratique. Chaque citoyen est en effet concerné par les consignes de sécurité à tenir, si l'un des scénarios évoqués devait, hélas, se produire.

Nombreux sont les acteurs qui apportent leurs compétences et dévouement à la mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures de protection et je tiens, à cette occasion, à leur exprimer tous mes remerciements. Mais leur action ne sera pleinement efficace que si la prévention devient l'affaire de tous. Face au risque, le fait que chacun d'entre nous soit informé et responsabilisé peut faire la différence et grandement simplifier le travail des équipes de secours.

Je compte sur vous.

*André SALVETTI*

## Quels sont les risques majeurs ?

3

Le risque majeur se caractérise par deux termes essentiels :

- sa gravité (nombreuses victimes, dommages matériels importants) ;
- Sa faible fréquence par rapport aux risques ordinaires

Il peut être :

- **naturel** (résultant des seules forces de la nature) ;
- **technologique** (consécutif de la présence de technologies à risques.

Sur la Commune de Bourg d'Oisans, les risques majeurs existants sont les chutes de blocs, les glissements de terrain, les inondations, les avalanches, les séismes, les conditions climatiques extrêmes, les incendies de forêts, les ruptures de barrages et les transports de matières dangereuses.

## Pour en savoir plus

3

Les documents réglementaires (POS) et d'information préventive (DICRIM, DDRM, DCS) sont consultables en mairie de Bourg d'Oisans.

Pour plus d'informations appelez le 04 76 11 12 50 ou [www.mairie-bourgdoisans.fr](http://www.mairie-bourgdoisans.fr)

- Site de Météo-France pour obtenir des informations sur les conditions météorologiques et les chutes de neige : <http://www.meteo.fr> et <http://vigicrues.ecologie.gouv.fr>
- Portail du Ministère chargé de l'environnement dédié à la prévention des risques naturels et technologiques : <http://www.prim.net>
- Site de la société Alp'Géorisques spécialisée dans l'étude et la cartographie des risques majeurs (téléchargement des dossiers d'informations sur les risques majeurs) : <http://www.alpgeorisques.com>
- Site du CEMAGREF dédié aux avalanches : <http://www.avalanches.fr>

## Sommaire

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Les mouvements de terrain .....              | 4  |
| Les phénomènes hydrauliques .....            | 5  |
| Les Avalanches .....                         | 6  |
| Les Séismes .....                            | 6  |
| Les phénomènes météorologiques .....         | 7  |
| Les feux de végétaux .....                   | 7  |
| Les ruptures de grands barrages .....        | 8  |
| Les transports de matières dangereuses ..... | 9  |
| Les consignes générales .....                | 10 |

Les mouvements de terrain désignent un ensemble de déplacements du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeu peuvent être compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. A Bourg d'Oisans, on rencontre principalement les phénomènes de chutes de blocs et d'éboulements mais des glissements et de coulées boueuses peuvent également survenir.

## Les Consignes

### À l'intérieur :

Protégez-vous sous un meuble solide.



En cas de chute de blocs avec nuage de poussière, restez confinés à l'intérieur : fermez portes et fenêtres, si besoin calfeutrez les aérations.

À l'extérieur : Eloignez-vous au plus vite de la zone dangereuse.



### Conseils

#### pour la construction :

La réalisation d'une étude géotechnique, préalablement à toute construction en terrain sensible, est fortement recommandée.

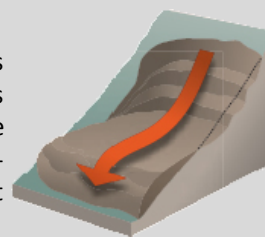


### Eboulements et écroulements :

L'évolution des versants rocheux peut engendrer des chutes de pierres, des chutes de blocs ou des écroulements en masse.

### Glissements de terrain :

Ils se produisent quand les sols meubles sont saturés en eau. La partie superficielle glisse le long d'une discontinuité. Les fortes pentes sont des facteurs aggravants.



### Coulées boueuses :

Elles se caractérisent par un transport de matériaux plus ou moins fluides. La partie superficielle du sol se liquéfie et coule dans la pente.



Falaise de Prégentil

La ville de Bourg d'Oisans est principalement concernée par la falaise de Prégentil au niveau du cirque de Saint-Antoine. En 1998, cette falaise a connu deux importantes séries d'éboulements cumulant un volume total de 300 000 m<sup>3</sup> de matériaux. Suite à ces événements, le dispositif de protection déjà en place a été modifié et complété,

de manière à protéger les personnes et les biens des arrivées de blocs et de coulées de boues dévastatrices.

Nuage de poussière de l'éboulement de 1998



# Phénomènes hydrauliques

5

Les phénomènes hydrauliques comprennent les inondations, les crues torrentielles et les ruissellements. La commune de Bourg d'Oisans est concernée par les trois phénomènes.



## Crues torrentielles :

Elles correspondent à l'augmentation brutale du débit d'un cours d'eau à forte pente. La principale menace est liée à la vitesse d'écoulement et aux matériaux transportés. Ceux-ci peuvent générer un embâcle (barrage naturel créé par une accumulation des matériaux

## Ruissellements et inondation de pied de versant :

Les ruissellements se produisent lors de fortes pluies sur les terrains en pente. Ils entraînent un ravinement des terrains superficiels. L'eau, chargée de boue, emprunte préférentiellement les axes routiers et les chemins.

Ces eaux boueuses stagnent ensuite en pied de versant créant alors le phénomène appelé inondation de pied de versant.

## Inondations :

La plaine de Bourg d'Oisans est largement protégée par des digues. Lorsqu'il y a des inondations, il s'agit de crues rapides de rivières (Romanche, Lignarre, Vénéon, ...). Elles sont dues à des pluies intenses et prolongées, ainsi qu'aux fontes des neiges brutales.

Dans des cas extrêmes, ces crues peuvent occasionner des ruptures de digues et s'étendre ainsi brutalement sur des surfaces importantes.

## Les Consignes

### À l'intérieur :



Montez à l'étage ou en hauteur.

### À l'extérieur :



Gagnez les hauteurs et éloignez-vous au plus vite de la zone dangereuse.

## Pour éviter les embâcles :

Le code de l'environnement rappelle que les propriétaires riverains sont responsables de l'entretien des cours d'eau non domaniaux. Il leur est donc vivement conseillé de procéder au nettoyage régulier des berges.



Crue de 1928,  
au Bourg d'Oisans



## Avalanches

6

Une avalanche est un déplacement rapide d'une masse de neige sur une pente provoqué par une rupture du manteau neigeux. Les facteurs déclenchants sont multiples : les conditions météorologiques (chutes de neiges importantes, vent, pluie, redoux), mais aussi les facteurs humains et les caractéristiques topographiques du terrain.

### Les Consignes

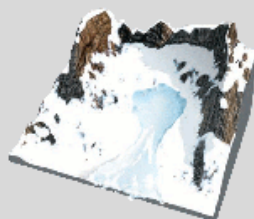
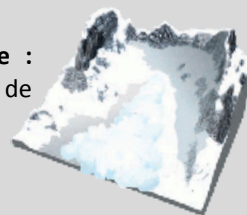
À l'intérieur : Placez-vous dans les pièces situées à l'aval des pentes avalancheuses.

À l'extérieur :

Limitez vos déplacements et évacuez uniquement sur ordre des autorités.



**Avalanches de neige pulvérulente** : pendant ou immédiatement après de fortes chutes de neige, par temps froid.



**Avalanches coulantes** : pendant un redoux ou à la fonte des neiges.

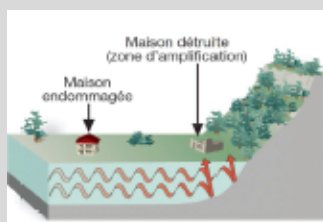
Les avalanches passées et actuelles connues sont reportées sur la carte de localisation des phénomènes d'avalanches (CLPA), réalisée par la Cemagref et consultable en Mairie ou sur le site Internet <http://www.alvalanches.fr>.

## Séismes

Un séisme est une vibration du sol provoquée par le mouvement brutal de deux compartiments rocheux l'un par rapport à l'autre le long d'une faille.

La commune de Bourg d'Oisans est située dans une zone de risque sismiques « très faible mais non négligeable ».

Effet de site probable dans la plaine par piégeage des ondes de choc dans les sédiments meubles.



Les séismes ne sont pas prévisibles, mais il est possible d'en diminuer les effets sur les constructions par l'application des règles parasismiques : PS92 AFNOR (Association française de Normalisation). Ces règles ont pour objectif de garantir, en cas de forte secousse, qu'un bâtiment même endommagé ne s'effondre sur ses occupants. Elles sont appliquées aux constructions depuis 1997.

### Les Consignes

#### PENDANT LE SEISME



À l'intérieur : Abritez-vous sous un élément solide.



À l'extérieur : Eloignez-vous des bâtiments et des fils électriques.

#### APRES LE SEISME



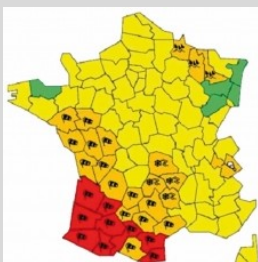
Evacuez les bâtiments et ne les réintégrez qu'une fois contrôlés.

## Phénomènes météorologiques

7

Les phénomènes météorologiques tels que les tempêtes, les chutes de neige exceptionnelles ou les canicules peuvent présenter des risques pour la population, les biens et l'environnement. Bourg d'Oisans est concerné par des risques comme l'ensemble du territoire national.

Météo France diffuse tous les jours, à 6h et à 16h, une carte de vigilance informant les autorités et le public des dangers météorologiques.



Consultez  
[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)  
ou  
08 92 68 02 38

Quatre couleurs qui correspondent à quatre niveaux de vigilances :

-  **pas de vigilance particulière**
-  **des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux**
-  **être très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus**
-  **une vigilance absolue s'impose, des phénomènes d'intensité exceptionnelle sont prévus.**

### Les Consignes

#### Tempêtes :

Abritez-vous dans un bâtiment et fermez les portes, les fenêtres et les volets.  
Si vous devez absolument vous déplacer, soyez vigilants aux chutes d'objets.

#### Canicule :

Passez au moins 3h par jour dans un endroit frais. Rafraichissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.  
Buvez fréquemment et abondamment (1 verre d'eau par heure).  
Évitez de sortir aux heures les plus chaudes.

#### Verglas et neige :

Si vous devez vous déplacer, renseignez-vous sur l'état des routes  
tél : 0826 022 022, ou web :  
<http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr>  
Ayez toujours dans votre voiture un équipement minimum (couverture, lampe, eau, ...) au cas où vous seriez bloqués.

## Feux de végétaux

### Les Consignes



Informez le plus rapidement possible les pompiers.

#### À l'intérieur :

Calfeutrez et arrosez les fenêtres et les portes, obstruez toutes les aérations.



À l'extérieur : Éloignez-vous dos au vent.

Les incendies de forêt de 2003 sur les versants de l'agglomération grenobloise rappellent que la région n'est pas épargnée par ces phénomènes. Bien que ce risque soit faible au Bourg d'Oisans, la Commune, qui est relativement boisée, peut être sensible aux incendies de forêts en période de sécheresse.  
Le débroussaillage des jardins et de certaines zones boisées

à proximité des bâtiments permettent d'améliorer la sécurité de tous.

En vertu de l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2008, le brûlage des déchets végétaux est réglementé et autorisé seulement dans certaines conditions. En cas de sécheresse, le brûlage peut être interdit par arrêté préfectoral spécifique.



Un barrage est un ouvrage artificiel établi en travers du lit d'un cours d'eau, afin de retenir l'eau. Le risque de rupture d'un barrage dépend de ses caractéristiques propres et de son entretien. Sa sécurité relève de l'exploitant de l'ouvrage et de l'Etat.

Elle s'appuie sur de fréquentes inspections visuelles et des mesures de l'ouvrage. Grâce à ces contrôles réguliers, les signes avant-coureurs d'une défaillance peuvent être décelés et corrigés, ce qui permet généralement d'éviter une rupture brutale de l'ouvrage.

## Les Consignes générales du PPI

Appliquer les consignes des autorités, rejoignez les points de rassemblements de votre commune.



Ecoutez les messages d'information et d'alertes des autorités à la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



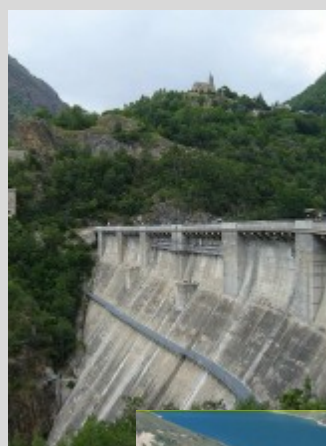
N'utilisez pas vos téléphones (fixes ou portables) pour ne pas saturer les lignes nécessaires au secours.

## Les Consignes en cas de danger imminent

Le signal d'alerte national s'effectue avec la corne de brume (sirène).

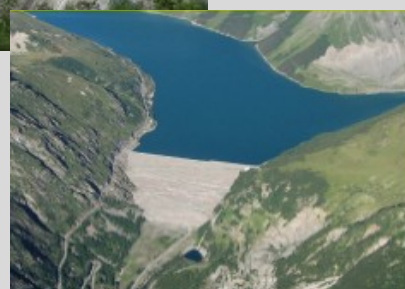


Gagnez rapidement les hauteurs proches à pied ou à défaut les étages d'une habitation élevée.



Barrage du Chambon

Barrage de Grand-Maison



La Commune de Bourg d'Oisans est dans la zone de proximité immédiate de quatre barrages hydroélectriques gérés par Electricité de France, dont trois sont considérés comme « Grands barrages » et à ce titre sont soumis à un Plan Particulier d'Intervention :

- le barrage de Grand-Maison

- le barrage du Verney

- le barrage du Chambon

(le 4ème étant le barrage du Clapier)

Ces PPI sont mis en œuvre par le Préfet et sont destinés à :

- l'alerte et l'information des populations, les mesures de sauvegarde et de mise en sécurité
- La répartition des rôles entre l'exploitant et les autorités
- La mise en œuvre de tous les moyens de secours

Le terme «matières dangereuses» ne concerne pas uniquement des produits hautement toxiques, explosifs ou polluants, mais aussi des produits d'usage quotidien (carburants, gaz de chauffage à usage domestique, etc, ...). Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est lié à un accident se produisant lors du transport de ces matières. Les accidents de TMD sont dangereux non seulement pour l'homme, mais également pour l'environnement (pollution des sols, des cours d'eau et de l'air).

## Les Consignes



Eloignez-vous du lieu de l'accident selon un axe perpendiculaire au vent pour éviter les fumées et les émanations toxiques.



Prévenez les pompiers et indiquez si possible le type de produits concerné (selon la

Le Bourg d'Oisans est peu exposé à ce risque, qui se limite aux routes qui desservent la commune. Les matières transportées relèvent principalement des besoins locaux en

Table d'identification des matières dangereuses

|                                                      |  |  |  |  |
|------------------------------------------------------|--|--|--|--|
| <b>Matières explosives</b>                           |  |  |  |  |
| <b>Gaz</b>                                           |  |  |  |  |
| <b>Matières inflammables</b>                         |  |  |  |  |
| <b>Matières toxiques, infectieuses</b>               |  |  |  |  |
| <b>Matières radioactives</b>                         |  |  |  |  |
| <b>Matières fissiles, corrosives, autres dangers</b> |  |  |  |  |

Toutefois un accident est toujours possible sur la RD 1091, où transitent des camions entre Grenoble et Briançon. Un plan de secours spécialisé a été élaboré, à l'échelle du département de l'Isère, pour identifier les axes concernés par le risque TMD et recen-

ser les secours mobilisables en cas d'événement majeur.





Mouvements de terrain

Phénomènes hydrauliques

Avalanches

Séismes

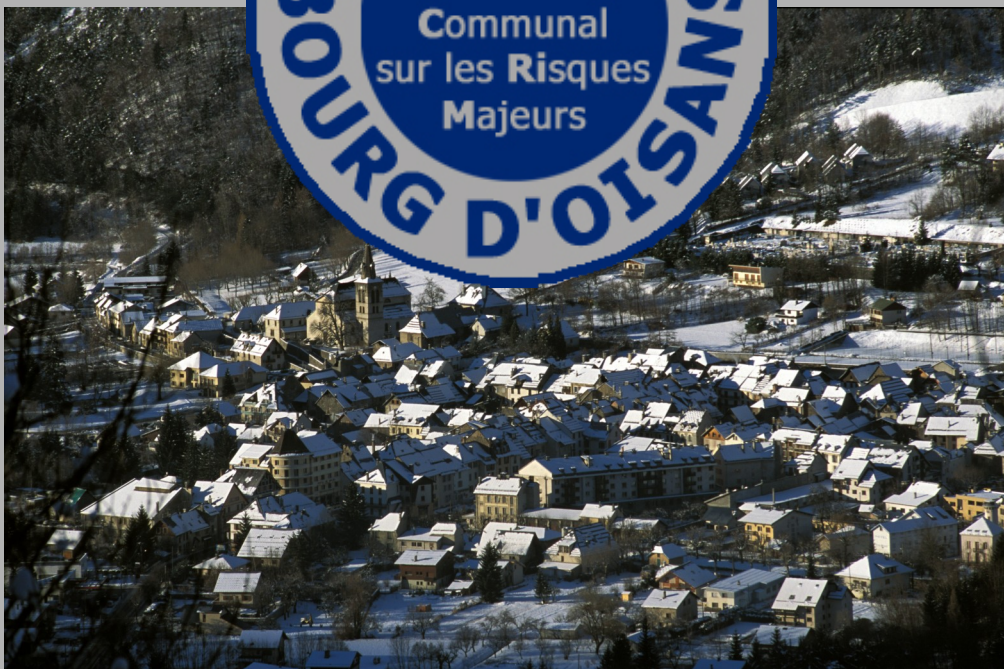
Phénomènes météorologiques

Feux de végétaux

Ruptures de barrages

Transports de matières dangereuses

**RISQUES  
MAJEURS**



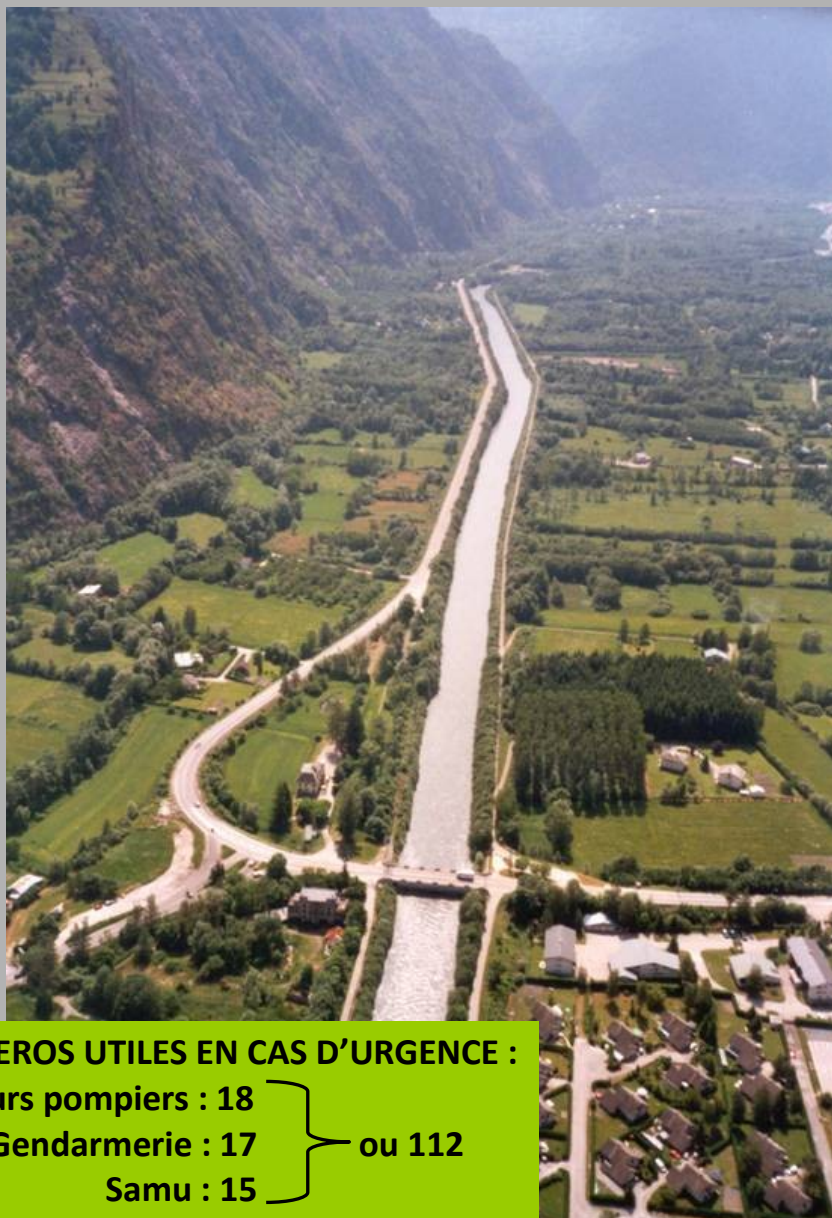
**Livret de consignes de sécurité à conserver**





CŒUR DE L'OISANS

# Bourg d'Oisans



**NUMEROS UTILES EN CAS D'URGENCE :**

Sapeurs pompiers : 18  
Gendarmerie : 17  
Samu : 15

} ou 112

## Consignes Générales



Document à afficher chez vous **10**  
ou placer à un autre facile d'accès.

En cas d'événement majeur, la population sera avertie par les sirènes présentes sur la Commune, mais également par les services municipaux qui utiliseront un véhicule équipé de haut-parleurs et patrouilleront dans toute la Commune. Les citoyens seront ainsi prévenus de toutes les évolutions de la situation et de tout changement de consigne.

### NUMEROS UTILES EN CAS D'URGENCE :

Sapeurs pompiers : 18

Gendarmerie : 17

Samu : 15

} ou 112



#### Avant

Connaître les risques qui nous menacent et savoir comment s'en protéger.

Avoir préparé une radio, une lampe de poche, des vêtements et une couverture.



#### Au moment de l'alerte

Couper les réseaux (électricité, gaz, eau et téléphone).

Ne pas aller chercher ses enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent les consignes



Se mettre à l'abri selon les consignes communiquées par le haut-parleur

**En cas d'évacuation** : Emporter les affaires essentielles et vos papiers d'identité.



#### Pendant

Se tenir informé par radio : France Bleue Isère (98.2 Mhz et 102.8 Mhz) et France Info (105.1 Mhz)



#### Après

En cas de confinement, attendre l'autorisation des autorités pour sortir des bâtiments. Prévenir les autorités de tout danger observé.

En cas d'évacuation, ne pas réintégrer les habitations et ne pas rebrancher les réseaux sans autorisation.

Conception :  
Mairie de Bourg d'Oisans  
Impression :  
AIO 04 76 80 01 22



Mairie de Bourg d'Oisans  
N° Astreinte d'urgence



04 76 11 12 50  
00 00 00 00 00